

Image not found or type unknown



Entretien de terrasse privative.

Par **paby**, le **23/09/2010** à **10:45**

Bonjour,
J'ai un droit de jouissance sur une terrasse privative faite de plaques suspendues au-dessus d'un vide de 20cm pour l'évacuation. Le volume situé sous ces plaques appartient à la copropriété (dixit le syndic).
Qui doit assurer l'entretien pour l'évacuation des eaux de pluie et l'isolation de cette partie (appartement sous la terrasse) ? La copropriété ou moi-même ? Suis-je dans ce cas obligé d'avoir un contrat de maintenance à l'année ?
Merci d'avance.
Paby